

***Proposition prébudgétaire de l'Association for Healthcare
Philanthropy à l'intention du Comité permanent des finances de la
Chambre des communes***

6 août 2014

Présenté à : finapbc-cpb@parl.gc.ca

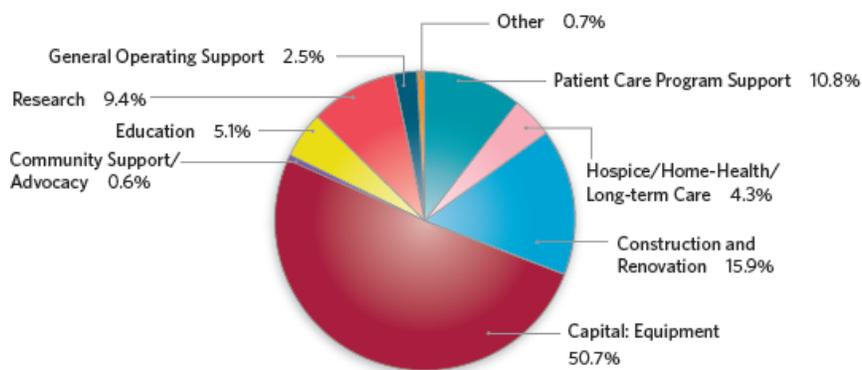
L'Association

L'Association for Healthcare Philanthropy (AHP) regroupe des professionnels en collecte de fonds qui sont responsables de la gestion de fondations et de services recueillant des fonds pour des hôpitaux et des fournisseurs de soins de santé. L'AHP, qui compte près de 5 000 membres professionnels, représente plus de 500 organismes de soins de santé et hôpitaux sans but lucratif au Canada. La mission de nos membres consiste à soutenir les installations et les programmes de santé locaux, qui contribuent au bien-être de la société.

Les membres de l'AHP sont des professionnels en collecte de fonds de tous les secteurs de la santé, dont les hôpitaux communautaires, les centres médicaux, les hôpitaux pour enfants, les hôpitaux spécialisés, les institutions médicales et les hôpitaux d'enseignement, les établissements de soins de longue durée et les centres de soins palliatifs.

Ces organismes de soins de santé comptent désormais sur la générosité de patients reconnaissants et des collectivités auxquelles ils offrent des services pour acquérir de nouvelles technologies de la santé, rénover leurs installations, moderniser leur équipement, effectuer de la recherche médicale et offrir des programmes de bien-être.

USE AND DISTRIBUTION OF FUNDS IN FY 2012



Source : Enquête sur les dons de l'AHP pendant l'exercice 2012

UTILISATION ET RÉPARTITION DES FONDS PENDANT L'EXERCICE 2012

- Autre (0,7 %)
- Soutien du programme de soins aux patients (10,8 %)
- Soins palliatifs/soins à domicile/soins de longue durée (4,3 %)
- Construction et rénovations (15,9 %)
- Immobilisations : Équipement (50,7 %)
- Soutien communautaire/défense des droits (0,6 %)
- Éducation (5,1 %)
- Recherche (9,4 %)
- Soutien aux opérations générales (2,5 %)

La plupart, voire la totalité, des fournisseurs de soins de santé intègrent d'office dans leurs budgets un niveau de soutien philanthropique attendu. Au cours de l'exercice financier 2012, le soutien philanthropique aux hôpitaux et organismes de soins de santé a atteint 1,421 milliard de dollars au Canada, selon le dernier rapport de l'AHP sur les dons, ce qui représente une hausse par rapport à l'année précédente, mais aussi une croissance constante depuis la récession de l'exercice 2008ⁱ.

Notre mission

L'AHP a pour mission de faire figure de première autorité en matière de normes, de savoir et de leadership en ce qui concerne la philanthropie dans le secteur des soins de santé, afin de faire participer et d'informer les gens qui transforment des vies dans le cadre de leurs activités communautaires dans le domaine de la santé.

Notre philosophie

L'AHP estime que la philanthropie est un aspect essentiel du milieu sans but lucratif, notamment dans le secteur des soins de santé, et elle souhaite encourager le législateur fédéral à favoriser une culture de la philanthropie dans le secteur des soins de santé :

- en rappelant à tous les citoyens leur rôle en matière de philanthropie, qui fait partie intégrante du bien-être du pays;
- en faisant augmenter et en encourageant les dons de bienfaisance au moyen d'incitatifs fiscaux pour l'action philanthropique;
- en abolissant tous les obstacles législatifs à la philanthropie et les facteurs dissuadant les donateurs.

Introduction

Le secteur canadien de la bienfaisance est vital sur le plan économique et contribue à réduire le besoin de fonds gouvernementaux pour bon nombre de services essentiels, notamment dans le secteur de la santé. À l'heure actuelle, face à l'expansion des besoins de nombreux Canadiens en raison de la récession et des difficultés économiques qui persistent, le secteur sans but lucratif et de bienfaisance a besoin d'autres politiques gouvernementales destinées à contrer la diminution des dons et à jeter les bases d'une infrastructure philanthropique plus solide au Canada.

Selon le rapport de 2012 de l'AHP sur les dons, le soutien philanthropique des établissements de santé du Canada n'est pas encore revenu à son niveau d'avant la récessionⁱⁱ. Il est important de savoir que le secteur philanthropique éprouvait déjà des difficultés avant la récession. Selon une étude menée en 2006 par Imagine Canada, 63 % des organismes de soins de santé du Canada disaient avoir du mal à obtenir des dons de particuliers, et 73 %, à obtenir des fonds d'autres organisationsⁱⁱⁱ. L'élément le plus préoccupant est probablement la diminution du nombre de donateurs. Selon le gouvernement, on a enregistré en 2012 une baisse du nombre de Canadiens ayant fait des dons ainsi qu'une diminution de la valeur totale des dons.

Les études comparatives menées par l’AHP démontrent de façon constante que les organismes de bienfaisance et fondations liés au secteur des soins de santé qui sont les plus performants sont ceux dont l’ensemble des donateurs est diversifié. Cet ensemble est principalement composé d’un grand nombre de petits donateurs, et c’est au sein de ce groupe que se créent des liens qui incitent des particuliers à offrir de plus gros dons. Le concept de « pyramide » philanthropique est essentiel à la viabilité du concept et c’est pourquoi il est si important de reconstruire la base de donateurs au Canada, à un moment où les difficultés économiques font en sorte que les services communautaires ont un besoin accru de soutien philanthropique.

Recommandations

L’AHP appuie entièrement les recommandations d’**Imagine Canada**, qui sont reproduites ci-dessous.

1. Miser sur le super crédit pour premier don de bienfaisance annoncé en 2013 pour mettre en œuvre le crédit d’impôt allongé pour dons de bienfaisance afin de promouvoir une culture favorisant l’augmentation des dons à long terme.
2. Prendre des mesures pour réduire les commissions que paient les commerçants lorsque des cartes de crédit sont utilisées pour faire des dons à des organismes de bienfaisance enregistrés ou pour acheter des biens ou des services auprès de ceux-ci afin de veiller à ce que les dons soient versés aux œuvres de bienfaisance, et non aux sociétés émettrices de cartes de crédit.
3. Continuer d’améliorer l’accès des organismes de bienfaisance et sans but lucratif aux services de développement d’affaires du gouvernement fédéral pour améliorer leur capacité à générer des revenus et à offrir des services à dans leur collectivité d’une façon durable sur le plan financier

Ces recommandations auront pour effet de renforcer les organismes de bienfaisance, de réduire les frais d’administration et de contribuer directement à l’atteinte des objectifs du gouvernement en matière d’emploi et de croissance.

1. Miser sur le super crédit pour premier don de bienfaisance annoncé en 2013 pour mettre en œuvre le crédit d’impôt allongé pour dons de bienfaisance afin de promouvoir une culture favorisant l’augmentation des dons à long terme.

Bien que les crédits d’impôt ne soient certainement pas la seule raison pour laquelle les gens font des dons, des recherches ont montré qu’ils jouent un rôle important pour stimuler et accroître la philanthropie. Par conséquent, l’AHP approuve et appuie fermement le « crédit d’impôt allongé pour dons de bienfaisance » proposé par Imagine Canada et soutenu par une coalition d’organismes. Cette mesure permettrait d’augmenter le crédit d’impôt existant pour les particuliers qui donnent un montant plus élevé que leurs dons précédents les plus élevés. Elle mise sur le super crédit pour premier don de bienfaisance et aide les donateurs à « allonger » leur don sur une base annuelle.

Cette mesure toucherait un grand nombre de contribuables. Si elle est mise en place, elle pourrait contribuer grandement à créer une base de soutien financier durable et solide afin de répondre à la demande croissante de services dispensés par les organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

2. Prendre des mesures pour réduire les commissions que paient les commerçants lorsque des cartes de crédit sont utilisées pour faire des dons à des organismes de bienfaisance enregistrés ou pour acheter des biens ou des services auprès de ceux-ci afin de veiller à ce que les dons soient versés aux œuvres de bienfaisance, et non aux sociétés émettrices de cartes de crédit.

Le nombre de Canadiens utilisant une carte de crédit pour faire un don augmente. Malheureusement, les organismes de bienfaisance se voient imposer des frais chaque fois qu'ils acceptent un don effectué au moyen d'une carte de crédit. Contrairement aux commerçants, ils ne peuvent pas refiler la note aux donateurs. Cette situation engendre de nombreux problèmes, dont les suivants :

- le donateur peut même ignorer que son don ne sera pas versé en entier à l'organisme de bienfaisance;
- les organismes de bienfaisance doivent déclarer ces frais à titre de frais d'administration;
- le crédit d'impôt est établi en fonction de la valeur totale du don, même si une partie de celui-ci a servi à payer des frais.

Ces frais représentent une somme d'argent importante qui n'est pas versée aux organismes de bienfaisance canadiens ni aux collectivités auxquelles ils offrent des services. Le gouvernement fédéral peut contribuer à régler ce problème au moyen d'un règlement.

3. Continuer d'améliorer l'accès des organismes de bienfaisance et sans but lucratif aux services de développement d'affaires du gouvernement fédéral pour améliorer leur capacité à générer des revenus et à offrir des services dans leur collectivité d'une façon durable sur le plan financier.

Le gouvernement fédéral dispose de nombreux programmes de développement d'affaires auxquels les organismes de bienfaisance et sans but lucratif n'ont pas accès, même si ces programmes pourraient aider les organismes qui cherchent des sources de revenus pour mener à bien leur mission. L'AHP encourage le gouvernement fédéral à offrir l'ensemble de ces services et de ces mesures d'aide aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Conclusion

Les organismes de bienfaisance et fondations liés au secteur des soins de santé jouent un rôle essentiel dans la santé des collectivités canadiennes. Ils offrent un soutien financier indispensable aux hôpitaux et aux prestataires de soins de santé en ce qui concerne l'équipement et les infrastructures, la recherche et l'enseignement, ainsi que les programmes dont bénéficie la collectivité qui ne sont pas financés par le gouvernement. En raison des difficultés économiques récentes et actuelles, les organismes de bienfaisance sont aux prises avec une augmentation des demandes de services et une diminution des dons. Par ailleurs, si on ne renverse pas la tendance, la diminution de la base de donateurs au Canada laisse présager des défis encore plus grands pour l'avenir.

La mise en œuvre de ces recommandations contribuerait à élargir la base de donateurs en offrant un incitatif puissant encourageant les Canadiens à être de plus en plus généreux afin de soutenir les programmes et les services essentiels à la collectivité, et ce, à un coût relativement faible.

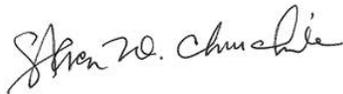
Notes de fin

ⁱ Association for Healthcare Philanthropy, Rapport de 2012 sur les dons - Canada, Falls Church, Virginie, 2013.

ⁱⁱ *Ibid.*

ⁱⁱⁱ http://www.imaginecanada.ca/files/www/en/nsnvo/n_financial_challenges_factsheet.pdf [en anglais seulement].

Le tout respectueusement soumis.



Steven W. Churchill, MNA
Président-directeur général
Association for Healthcare Philanthropy
313, Park Avenue, suite 400
Falls Church VA 22046
ÉTATS-UNIS
703-532-6243



Jory Pritchard-Kerr, FAHP, CFRE
Association for Healthcare Philanthropy, conseil d'administration
Directeur administratif
Collingwood General & Marine Hospital Foundation
459, rue Hume
Collingwood (Ontario) L9Y 1W9
CANADA
705-444-8645